

Submitted via IFRS online portal.

Le 30 août 2023

Emmanuel Faber
Président
Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board)
Columbus Building
7 Westferry Circus
Canary Wharf
Londres E14 4HD, Royaume-Uni

Objet : Appel à informations – Consultation sur les priorités du programme de travail

Monsieur,

Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) félicite le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB) pour la publication de ses premières normes, IFRS S1 *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et IFRS S2 *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. Nous saluons les efforts constants que déploie l'ISSB pour créer une base de référence mondiale d'informations financières à fournir en lien avec la durabilité.

Puisque le CCNID a été créé pour soutenir l'adoption des normes de l'ISSB au Canada, nous nous réjouissons de pouvoir répondre à l'appel à informations – Consultation sur les priorités du programme de travail. Nous sommes reconnaissants envers l'ISSB pour son engagement à réaliser des travaux fondamentaux qui conduiront à une mise en œuvre réussie des normes de l'ISSB et à favoriser l'élaboration de normes d'information sur la durabilité qui traitent de sujets allant au-delà des changements climatiques.

Notre réponse à l'appel à informations soumise sur la page du projet fait écho aux commentaires et aux points de vue des particuliers et des groupes canadiens consultés entre mai et août 2023. Parmi l'éventail de parties intéressées et concernées qui ont été consultées, on compte des investisseurs, des préparateurs, des consultants, des décideurs, des organisations du secteur public, des organismes sans but lucratif, des groupes de défense des intérêts, des organisations d'intérêt public et des peuples autochtones.

Nous avons inclus en annexe les réponses détaillées à certaines questions, mais j'aimerais donner un aperçu de trois des messages livrés dans notre réponse.

D'abord, nos activités de communication ont révélé que la mise en œuvre des normes de l'ISSB constituait la priorité absolue. Toutefois, des obstacles comme les limites des processus, des ressources et de l'expertise pertinente des entreprises pourraient entraver l'adoption de ces normes. Afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre des normes, nous recommandons à l'ISSB d'élaborer des exemples et des

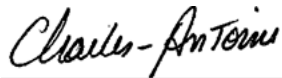
commentaires interprétatifs, de résoudre les problèmes liés à la mise en œuvre et à l'application, ainsi que de veiller à ce que ces normes s'harmonisent bien avec celles d'autres pays.

Ensuite, nous recommandons à l'ISSB d'évaluer, d'un point de vue stratégique, les questions futures liées à l'information sur la durabilité. L'accent devrait être mis sur le caractère urgent et l'étendue des consultations, plutôt que sur la simplicité du processus d'élaboration ou les délais de publication des normes. L'approche devrait être fondée sur des principes et comporter des critères tels que l'importance pour la société et l'environnement, la compatibilité avec les normes et référentiels actuels, l'évolution de la réglementation, les coûts et les avantages connexes pour les préparateurs ainsi que l'auditabilité des données fournies.

Enfin, comme sous-thème des droits de la personne, nous recommandons d'inclure la protection des droits des Autochtones, ce qui comprend le droit à l'autodétermination, l'identité culturelle, l'accès aux terres et aux ressources ainsi que la protection contre la discrimination et la violence. Ces droits sont enchâssés dans des traités internationaux, et leur reconnaissance est essentielle à la lutte urgente contre la crise climatique.

Nous serons heureux de poursuivre notre collaboration avec l'ISSB. N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions sur les points soulevés.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Charles-Antoine St-Jean
Président
CCNID

c.c. M. Jindong Hua, vice-président, ISSB
M. Michael Jantzi, membre, ISSB

Question 1 – Orientation stratégique et équilibre des activités de l'ISSB

Les paragraphes 18 à 22 et le Tableau 1 de l'appel à informations donnent un aperçu des activités menées par l'ISSB.

01-A. (a) Classez les activités suivantes par ordre de priorité, en commençant par celle qui, selon vous, a le plus haut degré de priorité. Veuillez glisser-déposer les activités par ordre de priorité, 1 étant la priorité la plus élevée, et 4, la priorité la plus faible.

Soutenir la mise en œuvre des normes de l'ISSB (IFRS S1 et IFRS S2)	1
Améliorer les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)	2
Entreprendre de nouveaux projets de recherche et de normalisation	3
Effectuer des recherches sur des améliorations ciblées visant des normes de l'ISSB	4

01-B. (b) Veuillez indiquer les raisons qui sous-tendent l'ordre de priorité que vous avez établi et, pour chaque activité, préciser les types de travaux que l'ISSB devrait prioriser.

Soutenir la mise en œuvre des normes de l'ISSB (IFRS S1 et IFRS S2)

Nous avons reçu des intervenants du marché des commentaires convaincants en faveur d'un soutien prioritaire à la mise en œuvre des normes de l'ISSB (IFRS S1 et IFRS S2). De manière générale, les répondants ont fait remarquer que les limites actuelles des processus internes, du capital humain et de l'expertise connexe des entreprises pourraient compromettre l'adoption efficace et efficiente des nouvelles normes. Il est donc primordial d'appuyer la transition, sans les complications que pourrait engendrer l'introduction de nouvelles normes d'information sur la durabilité à court terme.

Les répondants ont également indiqué que la mise en œuvre harmonieuse d'IFRS S1 et d'IFRS S2 est importante pour la crédibilité de l'ISSB et pour celle de ses normes d'information sur la durabilité. La réputation de l'ISSB repose plus précisément sur la qualité et la comparabilité généralisées des informations relatives aux changements climatiques. Tenter d'« en faire trop, trop vite » pourrait aller à l'encontre de l'objet même d'IFRS S2 et faire stagner la communication d'informations relatives aux changements climatiques.

À cette fin, nous recommandons à l'ISSB de se concentrer sur trois éléments clés :

- Fournir des exemples et des commentaires interprétatifs aux entités comptables de toutes tailles.
- Envisager, en ce qui concerne les difficultés de mise en œuvre et d'application, par exemple, de créer un comité d'interprétation semblable à l'[IFRS Interpretations Committee \(IFRIC\)](#) de l'International Accounting Standards Board (IASB).
- Favoriser la compatibilité des normes avec celles d'autres pays.

Améliorer les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

La deuxième priorité est d'améliorer les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Bien que le CCNID soit conscient des progrès réalisés en vue d'améliorer l'applicabilité des normes du SASB à l'échelle internationale et des projets visant leur maintien, il faudrait envisager de procéder à davantage de mises à jour fondamentales de ces normes. Les années qui ont suivi l'élaboration des normes du SASB ont été marquées par de nombreux événements lourds de conséquences (dont des cyberattaques importantes, un recours accru à l'intelligence artificielle et au télétravail) et par l'émergence de risques imprévus liés à la durabilité dans différents secteurs d'activité. Il est important de tenir compte de ces facteurs dans les normes du SASB afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes pour les émetteurs et les investisseurs.

Entreprendre de nouveaux projets de recherche et de normalisation

Troisièmement, et malgré les remarques que nous avons faites précédemment au sujet des complications que pourrait engendrer l'introduction de nouvelles normes à court terme, une partie des répondants canadiens préconisent le recours à une feuille de route pour l'élaboration de normes qui ne se limite pas aux questions liées aux changements climatiques et qui est appuyée par des recherches. Cette feuille de route devrait chercher à réduire l'écart entre une mise en œuvre réussie d'IFRS S2 et l'introduction d'une ou de plusieurs nouvelles normes. Le fait de modifier la priorité des nouveaux projets de recherche et de normalisation au cours des deux prochaines années ne devrait donc pas constituer un frein à l'avancement de ces projets. En effet, l'affectation de ressources à ces projets enverrait un signal important au marché quant à ce qui s'en vient et à la façon de se préparer.

Effectuer des recherches sur des améliorations ciblées visant des normes de l'ISSB

Enfin, bien que le CCNID convienne que des améliorations ciblées visant des normes de l'ISSB seront importantes, elles devront être confirmées par la pratique. Selon nous, un suivi après mise en œuvre des normes visant l'identification des problèmes d'interprétation et d'application devrait se prolonger au-delà du cycle de planification biennal de l'ISSB.

01-C. (c) L'ISSB devrait-il mener d'autres activités ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer lesquelles et expliquer pourquoi elles seraient nécessaires.

Aucun commentaire

Question 2 – Critères d'évaluation des questions d'information sur la durabilité susceptibles d'être ajoutées au programme de travail de l'ISSB

Les paragraphes 23 à 26 de l'appel à informations abordent les critères que l'ISSB se propose d'utiliser pour établir l'ordre de priorité des questions d'informations liées à la durabilité qu'il envisage d'ajouter à son programme de travail.

02-A. (a) Selon vous, les critères proposés par l'ISSB sont-ils appropriés ? Veuillez expliquer votre réponse.

Oui avec réserve

Lors des consultations auprès des intervenants du marché, le CCNID a reçu des avis partagés au sujet des critères proposés. Certains considéraient que les critères étaient appropriés, tandis que d'autres estimaient que ces mêmes critères étaient très « axés sur le concret et le court terme » et plus propices à la gestion et à la priorisation des projets existants qu'à l'évaluation d'un éventail d'impératifs stratégiques futurs.

02-B. (b) L'ISSB devrait-il tenir compte d'autres critères ? Dans l'affirmative, quels devraient être ces critères, et pourquoi ?

Pour faire suite à sa réponse à la partie (a), le CCNID recommande à l'ISSB d'évaluer, d'un point de vue stratégique, les questions liées à l'information sur la durabilité. Le caractère urgent d'une question et l'étendue des consultations devraient l'emporter sur des caractéristiques comme la simplicité du processus d'élaboration ou les délais de publication des normes. Cette approche prospective serait davantage fondée sur des principes et comporterait des critères comme les suivants :

1. Importance pour la société et l'environnement, notamment le fait de répondre aux besoins d'information des investisseurs;
2. Compatibilité avec des normes et des référentiels d'information existants (dont, surtout, ceux de l'IASB), des exigences des pays et des nouveaux référentiels d'application volontaire;

3. Avancées notables dans le domaine de la réglementation, qui pourraient convaincre l'ISSB d'accélérer l'élaboration d'une norme propre à un thème particulier afin de soutenir de nouvelles exigences réglementaires ou d'en suivre la cadence;
4. Coûts et avantages connexes pour les préparateurs, compte tenu du calendrier prévu de mise en œuvre;
5. Auditabilité des informations fournies sur le thème.

Question 3 – Projets de recherche et de normalisation susceptibles d'être ajoutés au programme de travail de l'ISSB

Les paragraphes 27 à 38 de l'appel à informations fournissent un aperçu de l'approche utilisée par l'ISSB pour identifier les projets de recherche et de normalisation liés à la durabilité.

L'annexe A décrit chacun des projets qu'il envisage d'ajouter à son programme de travail.

03-A. (a) Compte tenu de la capacité limitée de l'ISSB à ajouter de nouveaux projets à son prochain programme de travail biennal, devrait-il prioriser un seul projet qu'il serait à même de faire progresser considérablement ou entreprendre plusieurs projets et chercher à les faire progresser peu à peu ?

- Prioriser un seul projet

03-Ai. (i) Si l'ISSB devait entreprendre un seul projet, quel serait-il ? Vous pouvez choisir l'un des quatre projets proposés à l'annexe A ou en suggérer un autre. Veuillez expliquer votre réponse.

Le CCNID considère la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques (BESE) comme la priorité absolue, pour les raisons suivantes :

- Le thème est étroitement lié aux informations relatives aux changements climatiques.
- Le thème a une incidence sur la résilience des entreprises (ce qui le rend important tant pour les préparateurs que pour les investisseurs).
- L'élaboration d'une norme de l'ISSB pourrait s'appuyer sur l'ensemble des travaux existants, notamment ceux de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures.

Question 4 – Projets de recherche et de normalisation susceptibles d'être ajoutés au programme de travail de l'ISSB : biodiversité, écosystèmes et services écosystémiques

Le projet de recherche sur la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques est décrit aux paragraphes A3 à A14 de l'annexe A de l'appel à informations. Veuillez répondre aux questions ci-après.

04-A. (a) Parmi les sous-thèmes énumérés au paragraphe A11, lesquels ont le plus haut degré de priorité selon vous ? Il n'y a pas de limite au nombre de sous-thèmes que vous pouvez choisir.

Veuillez motiver vos choix et l'ordre de priorité que vous avez établi en prenant soin de faire des liens avec les besoins d'information des investisseurs. Vous pouvez également suggérer d'autres sous-thèmes. Afin d'aider l'ISSB à analyser les commentaires, veuillez, dans la mesure du possible :

- décrire brièvement les sous-thèmes que vous suggérez (ainsi que les possibilités et risques importants liés à la durabilité qui leur sont associés) ;
- indiquer l'importance que vous leur accordez au regard des possibilités et risques liés à la durabilité qui se présentent aux entités et de l'utilité des informations connexes pour les investisseurs.

Utilisation et changement d'utilisation des terres (déforestation) – Première priorité

À l'échelle mondiale, ce sous-thème se caractérise par :

- son caractère généralisé;
- le risque auquel sont exposées de nombreuses entreprises et collectivités dans le monde;
- son lien avec les changements climatiques (et, par conséquent, IFRS S2);
- son lien avec d'autres sujets relatifs à la durabilité comme la dégradation des sols et les conflits locaux.

Ce sous-thème revêt une importance particulière au Canada, étant donné la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les peuples autochtones sur les questions de gestion des terres.

Eau – Deuxième priorité

Tout comme l'utilisation des terres, l'eau présente des risques appréciables pour les entreprises et les collectivités dans le monde. Elle joue un rôle non négligeable dans la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. Des facteurs humains et naturels influent sur la quantité et la qualité de l'eau, ce qui nuit non seulement aux BESE, mais aussi à la résilience de la société face aux risques climatiques physiques (par exemple, les inondations, la sécheresse, les feux de forêt et l'élévation du niveau de la mer). De nombreuses organisations fournissent déjà des informations relatives à l'eau, de sorte que le volume d'informations disponibles pourrait servir de base au projet de recherche de l'ISSB de manière appréciable.

Pollution (émissions détériorant l'air, l'eau et le sol) – Troisième priorité

Étant donné sa corrélation avec IFRS S2 et son incidence considérable, ce sous-thème est aussi considéré comme important.

Exploitation des ressources (approvisionnement en matériaux et économie circulaire) – Quatrième priorité

Ce sous-thème constitue une menace directe ou indirecte à court terme pour bon nombre d'entreprises. Les dommages causés à l'environnement par une telle exploitation peuvent avoir des répercussions durables sur les entreprises et les collectivités.

Autre – veuillez préciser :

Au cours des consultations auprès des intervenants du marché, les répondants canadiens ont soumis les sous-thèmes suivants à l'examen de l'ISSB :

- Résilience/transition climatique – Les solutions fondées sur la nature jouent un rôle considérable dans le renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques et l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Diversité génétique – La recherche et la cartographie progressent dans le domaine de la diversité génétique, lequel pourrait servir d'indicateur pour les sous-thèmes se rapportant aux BESE.
- Conservation et protection de l'environnement – Ce sous-thème permettrait aux organisations de mettre en valeur les efforts qu'elles déploient pour conserver et protéger l'environnement.
- La biosécurité, la disparition d'espèces, la faune et la flore figurent parmi les autres sous-thèmes à prendre en considération.

04-B. (b) Selon vous, les possibilités et risques liés à la durabilité se rapportant à la biodiversité, aux écosystèmes et aux services écosystémiques diffèrent-ils — selon les modèles économiques, les activités économiques et d'autres caractéristiques propres à un secteur d'activité ou à un emplacement géographique — à un point tel que les mesures pour évaluer la performance relativement à ces possibilités et risques devraient être adaptées selon le secteur d'activité ou l'emplacement géographique ?

- Oui

04-Bi. (i) Veuillez expliquer, notamment à l'aide d'exemples, en quoi les possibilités et risques liés à la durabilité seraient sensiblement différents d'un secteur d'activité ou d'un emplacement géographique à un autre.

Les possibilités et risques liés aux BESE sont différents d'un secteur d'activité ou d'un emplacement géographique à un autre. Ils peuvent varier même à l'intérieur d'un secteur d'activité ou d'une région, selon le modèle économique, le contexte opérationnel et la perspective adoptée aux fins de leur évaluation.

Par exemple, dans le secteur de la pêche au Canada, il se peut qu'en raison de défis particuliers, les possibilités et risques liés aux BESE soient différents sur la côte Est que sur la côte Ouest et d'un sous-secteur à un autre, par exemple entre la pêche sauvage et l'aquaculture. De plus, les possibilités et risques au sein d'une même entreprise peuvent varier selon la perspective adoptée. Par exemple, les compagnies d'assurance ont des possibilités et risques distincts en ce qui a trait à leur clientèle, à leur exploitation et à leur portefeuille de placements.

04-C. (c) L'ISSB pourrait s'inspirer de ses propres documents et de ceux d'autres normalisateurs et créateurs de cadres pour accélérer le projet, tout en tenant compte de sa priorité, qui est de répondre aux besoins des investisseurs. Parmi les ressources ou organisations mentionnées au paragraphe A13, lesquelles l'ISSB devrait-il utiliser et prioriser ? Il n'y a pas de limite au nombre de ressources ou d'organisations que vous pouvez choisir.

Veillez motiver vos choix et l'ordre de priorité que vous avez établi en prenant soin de faire des liens avec les besoins d'information des investisseurs. Si vous souhaitez suggérer d'autres ressources, sélectionnez « Autre » et inscrivez vos suggestions dans l'espace prévu à cette fin. Il n'y a pas de limite au nombre de suggestions que vous pouvez faire.

Afin d'aider l'ISSB à analyser les commentaires, veuillez, dans la mesure du possible, expliquer pourquoi vous pensez qu'il est important de prendre en considération ces ressources.

- S. O.

Question 5 – Projets de recherche et de normalisation susceptibles d'être ajoutés au programme de travail de l'ISSB : capital humain

Le projet de recherche sur le capital humain est décrit aux paragraphes A15 à A26 de l'annexe A de l'appel à informations. Veuillez répondre aux questions ci-après.

05-A. (a) Parmi les sous-thèmes énumérés au paragraphe A22, lesquels ont le plus haut degré de priorité selon vous ? Il n'y a pas de limite au nombre de sous-thèmes que vous pouvez choisir. Veuillez motiver vos choix et l'ordre de priorité que vous avez établi en prenant soin de faire des liens avec les besoins d'information des investisseurs. Vous pouvez également suggérer d'autres sous-thèmes.

Afin d'aider l'ISSB à analyser les commentaires, veuillez, dans la mesure du possible :

- décrire brièvement les sous-thèmes que vous suggérez (ainsi que les possibilités et risques importants liés à la durabilité qui leur sont associés) ;
- indiquer l'importance que vous leur accordez au regard des possibilités et risques liés à la durabilité qui se présentent aux entités et de l'utilité des informations connexes pour les investisseurs.

Équité, diversité et inclusion (EDI) – Première priorité

La question de l'EDI est essentielle à la promotion d'une culture organisationnelle où tous sont inclus et valorisés. L'EDI favorise l'impartialité, l'égalité et la mobilisation des employés, éléments précurseurs fréquents d'un accroissement de la productivité et de la rentabilité. Il est important de noter que l'abondance des recherches déjà disponibles sur ce thème et la facilité avec laquelle il peut être mesuré quantitativement en font une voie viable à explorer.

Bien-être des travailleurs (santé mentale et avantages sociaux) – Deuxième priorité

Le fait de prioriser le bien-être physique, émotionnel et mental des employés crée un milieu de travail positif et productif. Dans ce contexte, les employés sont plus susceptibles de se sentir motivés, ce qui accroît la satisfaction au travail, réduit le taux de roulement du personnel et améliore la rentabilité.

Conditions de travail dans la chaîne de valeur – Troisième priorité

Il est essentiel de reconnaître l'incidence des conditions de travail sur les droits de la personne. Ces conditions peuvent aussi avoir des répercussions sur les entreprises : sensibilisation accrue des consommateurs, choix des consommateurs et cadre juridique. Il semble toutefois que les informations sur ce sous-thème soient moins nombreuses que celles sur d'autres sous-thèmes, en particulier en ce qui concerne le suivi de la chaîne d'approvisionnement.

Voici d'autres sous-thèmes à considérer :

- Éthique de l'intelligence artificielle, surtout au vu de l'automatisation croissante du secteur des services
- Culture et comportement organisationnels

Commentaire général

Compte tenu de l'interdépendance des droits de la personne et du capital humain, nous recommandons à l'ISSB de mieux faire la distinction entre les deux sous-thèmes au moyen d'un exercice global de délimitation de l'étendue des travaux. L'ISSB pourrait ainsi déterminer s'il y a des chevauchements et s'assurer que chaque thème est traité de la façon la plus efficace.

05-B. (b) Selon vous, les possibilités et risques liés à la durabilité se rapportant au capital humain diffèrent-ils — selon les modèles économiques, les activités économiques et d'autres caractéristiques propres à un secteur d'activité ou à un emplacement géographique — à un point tel que les mesures pour évaluer la performance relativement à ces possibilités et risques devraient être adaptées selon le secteur d'activité ou l'emplacement géographique ?

Oui

05-Bii. (ii) Veuillez expliquer, notamment à l'aide d'exemples, en quoi les possibilités et risques liés à la durabilité seraient sensiblement identiques pour l'ensemble des secteurs d'activité ou des emplacements géographiques.

Les possibilités et risques se rapportant au capital humain varient notamment selon la région, le secteur d'activité, la maturité du marché, le modèle économique, la raison d'être de l'organisation et son orientation à court et à long terme. Il est à noter que la variation est différente d'un sous-thème à un autre. Ainsi, la mobilisation des employés, le bien-être des travailleurs et l'équité, la diversité et l'inclusion peuvent présenter des différences par rapport aux conditions de travail ainsi qu'à la rémunération et aux coûts de la main-d'œuvre.

Malgré les variations susmentionnées, d'autres thèmes (comme la biodiversité) sont généralement plus sensibles aux différences qui existent entre les secteurs d'activité et les emplacements géographiques.

05-C. (c) L'ISSB pourrait s'inspirer de ses propres documents et de ceux d'autres normalisateurs et créateurs de cadres pour accélérer le projet, tout en tenant compte de sa priorité, qui est de répondre aux besoins des investisseurs. Parmi les ressources ou organisations mentionnées au paragraphe A25, lesquelles l'ISSB devrait-il utiliser et prioriser ? Il n'y a pas de limite au nombre de ressources ou d'organisations que vous pouvez choisir.

Veillez motiver vos choix et l'ordre de priorité que vous avez établi en prenant soin de faire des liens avec les besoins d'information des investisseurs. Si vous souhaitez suggérer d'autres ressources, sélectionnez « Autre » et inscrivez vos suggestions dans l'espace prévu à cette fin. Il n'y a pas de limite au nombre de suggestions que vous pouvez faire.

Afin d'aider l'ISSB à analyser les commentaires, veuillez, dans la mesure du possible, expliquer pourquoi vous pensez qu'il est important de prendre en considération ces ressources.

S. O.

Question 6 – Projets de recherche et de normalisation susceptibles d'être ajoutés au programme de travail de l'ISSB : droits de la personne

Le projet de recherche sur les droits de la personne est décrit aux paragraphes A27 à A37 de l'annexe A de l'appel à informations. Veuillez répondre aux questions ci-après.

06-A. (a) Concernant les droits de la personne, y a-t-il selon vous des sous-thèmes ou des questions en particulier que l'ISSB devrait prioriser dans ses travaux de recherche ? Il n'y a pas de limite au nombre de suggestions que vous pouvez faire.

Afin d'aider l'ISSB à analyser les commentaires, veuillez, dans la mesure du possible :

- **décrire brièvement les sous-thèmes que vous suggérez (ainsi que les possibilités et risques importants liés à la durabilité qui leur sont associés) ;**
- **indiquer l'importance que vous leur accordez au regard des possibilités et risques liés à la durabilité qui se présentent aux entités et de l'utilité des informations connexes pour les investisseurs.**

Le CCNID recommande que la protection des droits des Autochtones soit ajoutée aux sous-thèmes. Les droits des Autochtones comprennent le droit à l'autodétermination, l'identité culturelle, la langue, les croyances spirituelles, l'accès aux terres et aux ressources traditionnelles, ainsi que le droit d'être consulté au sujet de décisions qui les touchent et de participer à la prise de ces décisions. Les droits des Autochtones englobent aussi la protection contre le racisme, la discrimination, l'exploitation et la violence. Ces droits sont enchâssés dans des traités internationaux comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Reconnaître l'importance du titre ancestral et des droits des peuples autochtones est une composante essentielle des valeurs et du droit canadiens. En outre, le bien-être et les droits des Autochtones sont [intrinsèquement liés aux possibilités et risques que présentent les changements climatiques et la durabilité¹](#), d'où l'absolue nécessité de consulter les Autochtones, de prendre acte de leurs demandes et de leur témoigner du respect.

D'autres sous-thèmes à prendre en considération sont le travail forcé et le travail des enfants, les droits liés aux besoins physiologiques (la vie, la nourriture, l'eau et le logement), les droits liés aux besoins d'estime de soi (tels que la liberté, l'équité et la non-discrimination), le droit à l'éducation et le droit à la

¹ Source : www.un.org/development/desa/dspd/2021/04/indigenous-peoples-sustainability

santé et à la sécurité. Comme nous l'avons mentionné dans notre réponse à la question 5a, nous encourageons l'ISSB à établir une distinction plus claire entre les droits de la personne et le capital humain, en raison de la quantité de chevauchements apparents.

Enfin, et comme nous l'avons mentionné dans notre réponse à la question 2b, nous exhortons l'ISSB à considérer la compatibilité de ses normes avec les autres référentiels et normes. À cette fin, nous attirons l'attention de l'ISSB sur la *Loi sur l'esclavage moderne* du Canada, qui porte sur le travail forcé et le travail des enfants. Le regroupement des exigences d'information existantes et leur harmonisation avec d'autres normes qui se chevauchent devraient réduire la confusion et alléger le fardeau supplémentaire qui incombe aux entités comptables.

06-B. (b) Selon vous, les possibilités et risques liés à la durabilité se rapportant aux droits de la personne diffèrent-ils — selon les modèles économiques, les activités économiques et d'autres caractéristiques propres à un secteur d'activité ou à un emplacement géographique — à un point tel que les mesures pour évaluer la performance relativement à ces possibilités et risques devraient être adaptées selon le secteur d'activité ou l'emplacement géographique?

Oui

06-Bii. (ii) Veuillez expliquer, notamment à l'aide d'exemples, en quoi les possibilités et risques liés à la durabilité seraient sensiblement identiques pour l'ensemble des secteurs d'activité ou des emplacements géographiques.

Les possibilités et risques liés aux droits de la personne se manifestent différemment d'un secteur d'activité à un autre et d'une région à une autre. Par exemple, il est essentiel que les fabricants et les détaillants mondiaux tiennent compte des possibilités et risques en lien avec les travailleurs dans leur chaîne de valeur. En revanche, les entreprises mondiales de technologies de l'information et de communications rencontrent davantage de problèmes graves liés aux droits numériques.

Les questions liées aux droits de la personne peuvent également être différentes d'une région à une autre. Au Canada, par exemple, les droits des Autochtones et la réconciliation avec les peuples autochtones sont des considérations fondamentales.

06-C. (c) L'ISSB pourrait s'inspirer de ses propres documents et de ceux d'autres normalisateurs et créateurs de cadres pour accélérer le projet, tout en tenant compte de sa priorité, qui est de répondre aux besoins des investisseurs. Parmi les ressources ou organisations mentionnées au paragraphe A36, lesquelles l'ISSB devrait-il utiliser et prioriser ? Il n'y a pas de limite au nombre de ressources ou d'organisations que vous pouvez choisir. Veuillez motiver vos choix et l'ordre de priorité que vous avez établi en prenant soin de faire des liens avec les besoins d'information des investisseurs. Vous pouvez suggérer d'autres ressources. Sélectionnez « Autre » et inscrivez vos suggestions dans l'espace prévu à cette fin. Il n'y a pas de limite au nombre de suggestions que vous pouvez faire. Afin d'aider l'ISSB à analyser les commentaires, veuillez, dans la mesure du possible, expliquer pourquoi vous pensez qu'il est important de prendre en considération ces ressources.

S. O.

Question 7 – Projets de recherche et de normalisation susceptibles d'être ajoutés au programme de travail de l'ISSB : information intégrée

Le projet de recherche sur l'information intégrée est décrit aux paragraphes A38 à A51 de l'annexe A de l'appel à informations. Veuillez répondre aux questions ci-après.

07-A. (a) Le projet sur l'information intégrée pourrait monopoliser beaucoup de ressources de l'ISSB, ce qui risque d'affecter la cadence de l'élaboration des projets de normes portant sur différents thèmes. Toutefois, il pourrait mettre pleinement en valeur les documents et ressources de l'IFRS Foundation portant sur l'information intégrée. Selon vous, quelle priorité l'ISSB devrait-il accorder à l'information intégrée par rapport aux trois autres thèmes liés à la durabilité (soit la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques, le capital humain, et les droits de la personne) dans le cadre de son nouveau programme de travail biennal ? Veuillez expliquer votre réponse.

L'information intégrée est prioritaire.

Nous recommandons que ce projet soit mené en parallèle avec les travaux de recherche et d'élaboration de normes portant sur un thème particulier. Ainsi, l'ISSB pourrait améliorer l'accessibilité des informations déjà communiquées dans les divers rapports destinés aux investisseurs et aux autres utilisateurs de l'information d'entreprise. La simplification et l'intégration accrues des informations fournies favoriseraient également l'harmonisation des pratiques des cabinets de certification et de comptabilité, des cabinets d'avocats et des cabinets-conseils avec les normes de l'ISSB. Enfin, l'ISSB pourrait envisager d'adopter une approche modulaire (où les éléments seraient traités de manière progressive à l'aide de méthodes et de référentiels existants) afin que le projet puisse progresser parallèlement à l'élaboration des normes portant sur un thème particulier.

07-B. (b) Si vous êtes d'avis que le projet sur l'information intégrée devrait être prioritaire, et compte tenu des efforts qu'il requiert sur le plan de la coordination, devrait-il selon vous être mené conjointement avec l'International Accounting Standards Board (IASB) ou uniquement par l'ISSB (qui demanderait tout de même conseil à l'IASB) ? Veuillez expliquer pourquoi et comment le projet devrait être mené.

Projet conjoint

Par souci de connectivité et de compatibilité, le CCNID recommande que l'IASB et l'ISSB mènent conjointement ce projet, en raison (1) des ressources limitées reconnues de l'ISSB et (2) de la compétence de l'IASB en matière d'information financière ainsi que des progrès réalisés à ce jour relativement à l'énoncé de pratiques sur le rapport de gestion. Nos consultations auprès des intervenants du marché confirment qu'une stratégie de collaboration, axée sur les connaissances et les habiletés uniques des deux conseils, serait la plus efficace et, par conséquent, la plus avantageuse.

(c) Selon vous, dans le cadre d'un éventuel projet sur l'information intégrée, l'ISSB devrait-il utiliser et intégrer les concepts :

07-Ci. (i) de l'exposé-sondage de l'IASB sur le rapport de gestion ? Dans l'affirmative, veuillez décrire les concepts que l'ISSB devrait, selon vous, intégrer à ses travaux. Dans le cas contraire, veuillez expliquer pourquoi.

En principe, le CCNID encourage l'IFRS Foundation à tirer parti de l'ensemble de ses normes et référentiels existants, notamment l'exposé-sondage sur le rapport de gestion. Dans le cadre de cette approche, le projet peut bénéficier : (1) des travaux d'envergure qui ont été menés par les permanents et les comités composés de bénévoles, (2) des commentaires recueillis lors des périodes de consultation officielles et (3) des pratiques observées sur le marché et des enseignements tirés des suivis après mise en œuvre. Cette approche réduit aussi les perturbations pour les pays et les entités comptables qui ont adopté, volontairement ou obligatoirement, le rapport de gestion sans pénaliser indûment ceux qui ne l'ont pas fait (ou pour lesquels il existe des normes ou des référentiels équivalents ou comparables).

07-Cii. (ii) du Cadre de référence international portant sur le reporting intégré ?

Dans l'affirmative, veuillez décrire les concepts que l'ISSB devrait, selon vous, intégrer à ses travaux. Dans le cas contraire, veuillez expliquer pourquoi.

En principe, le CCNID encourage l'IFRS Foundation à tirer parti de l'ensemble de ses normes et référentiels existants, notamment le référentiel d'information intégrée. Dans le cadre de cette approche et si l'on applique une logique similaire à celle présentée dans notre réponse à la question 7C (i), le projet peut bénéficier (1) des travaux d'envergure qui ont été menés par les permanents et les comités composés de bénévoles, (2) des commentaires recueillis lors des périodes de consultation officielles et (3) des pratiques observées sur le marché et des enseignements tirés des suivis après mise en œuvre. Cette approche réduit aussi les perturbations pour les pays et les entités comptables qui ont adopté, volontairement ou obligatoirement, le référentiel d'information intégrée sans pénaliser indûment ceux qui ne l'ont pas fait (ou pour lesquels il existe des normes ou des référentiels équivalents ou comparables).

07-Ciii. (iii) d'autres sources?

Dans l'affirmative, veuillez indiquer ces sources et les concepts que l'ISSB devrait, selon vous, intégrer à ses travaux. Dans le cas contraire, veuillez expliquer pourquoi.

Oui. Nous sommes d'avis que le projet devrait prendre en considération la nouvelle norme IFRS S1, qui reprend certains éléments fondamentaux de l'information intégrée (comme la démonstration des interrelations entre la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les indicateurs et cibles). Cette norme, combinée avec l'exposé-sondage sur le rapport de gestion et le référentiel d'information intégrée de l'IFRS Foundation, fournit une assise solide à la réalisation du projet.

07-D. (d) Avez-vous d'autres suggestions à faire à l'ISSB concernant ce projet éventuel ?

S. O.

08. Question 8 – Autres commentaires

Avez-vous d'autres commentaires à formuler au sujet des activités et du programme de travail de l'ISSB ?

S. O.